

Quel Etat ?

Retour... en trompette, mais sans fonctionnaires

Les annonces ne manquent pas : création d'un ministère de la relance, d'un fonds stratégique d'investissement, exonération de la taxe professionnelle, ouverture des magasins le dimanche plus un zeste de morale pour les hauts salaires et la création de commissaires à la réindustrialisation... Bref, l'Etat social, régulateur et réparateur est de retour. Vraiment ? Validation en visite au ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire...

L'Etat, les salariés et l'intérêt général

Le mouvement syndical, social et politique est-il en situation d'imposer un débat public sur le rôle à venir du pouvoir et de ses institutions sociales, économiques et politiques ? A partir de luttes tenaces (hôpital, recherche, université, finances...), quelques initiatives transversales sont nées, à l'image du Collectif national de défense des services publics ou de l'Appel pour l'avenir des services publics. Mais la question d'une capacité collective à définir les lignes directrices d'une véritable réforme de l'Etat reste posée.

Etat financeur ou pôle financier public ?

La crise financière a fait exploser les demandes de financement et précipité des annonces gouvernementales dans ce domaine. La Cgt, pour sa part, propose de longue date la création d'un pôle financier public. D'autant que le « retour de l'Etat banquier » ne signifie nullement que l'on cesserait de vouloir démanteler les établissements financiers publics ou semi-publics, bien au contraire.

MICHAEL ESOURUBALH / LE MIDI LIBRE / MAXPPP



SOMMAIRE

**"RETOUR" :
VUES D'UN MINISTÈRE**
PAGES 17-19

REPÈRES
PAGE 20

**POINT DE VUE
DE BERNARD GAMBIER :
TERRITOIRES,
INTERVENTIONS
DE SURFACE...**
PAGE 21

**SOCIÉTÉ : ÉTAT, SALARIÉS
ET INTÉRÊT GÉNÉRAL**
PAGES 22-23

TABLE RONDE
PAGES 24-27



“Retour” : vues d’un ministère

«*Tout concourt à ce que nous nous interrogeons sur la redéfinition du rôle de l’Etat dans l’économie*»⁽¹⁾. Ce 23 octobre dernier, la parole présidentielle est forte, le lieu – une entreprise de mécanique à Argonay, en Haute-Savoie – symbolique. Les annonces suivent: création d’un ministère de la Relance, d’un fonds stratégique d’investissement, exonération de la taxe professionnelle, ouverture des magasins le dimanche plus un zeste de morale pour les hauts salaires et la création, pour chaque bassin d’emploi en difficulté, de commissaires à la réindustrialisation chargés des «*pleins pouvoirs pour mobiliser tous les acteurs et pour agir*». Bref, l’Etat est de retour!

Et pas n’importe lequel: un Etat social, régulateur et réparateur, un Etat fort, éloigné du «*Léviathan*» honni des penseurs néo-libéraux pourtant aux affaires. Nicolas Sarkozy incarne avec brio ce basculement, qu’il assume sans

états d’âme et sans nuances, sans mégoter ni sur les formules à l’emporte-pièce, ni sur les coups de poing sur la table. Au point que la présidente du Medef, crispée sur les hautes rémunérations des dirigeants, dénonce un «*retour à l’économie administrée et une France qui reste la patrie de la nostalgie du communisme*». Sourions... Mais gardons à l’esprit que, au-delà de ces jeux de rôle convenus, qualifiés par le philosophe Marcel Gauchet de «*bonapartisme pour la télévision*», se joue le rapport des individus et des collectifs à l’hypothèse d’un avenir commun, structuré par l’intérêt général, incarné non par la personne du Président mais par l’Etat en tant qu’institution.

Ce «*retour*» doit donc être interrogé; quel en est le contenu? Par quels choix du gouvernement est-il structuré? De son côté, le mouvement syndical doit-il réviser ses propres stratégies? Faut-il, systématiquement, chercher réponse auprès de l’Etat? L’intervention de ce dernier – financière pour l’essentiel – constitue-t-elle une solution durable ...

Au-delà de ce «*bonapartisme pour la télévision*», se joue le rapport des individus et des collectifs à l’hypothèse d’un avenir commun, structuré par l’intérêt général.

(1) In *Libération*, 28 avril 2009.

“Retour” Vues d’un ministère

- ... aux problèmes d’emploi et de protection sociale? Pour répondre à ces questions, le ministère de l’Ecologie, de l’Energie, du Développement durable et de l’Aménagement du Territoire (Meeddat) constitue un observatoire privilégié. Les cadres en charge des dossiers y évaluent à leur juste poids le sens et la portée de l’intervention publique. Poussons quelques portes...

Quand l’aménagement du territoire tourne à la ronde médiatique...

Ah le Pas-de-Calais! En quelques semaines à peine, on y a vu défiler le Premier ministre, puis Christine Lagarde, puis Luc Chatel, rien de moins. Où ça? A Tourcoing, chez Utt, une entreprise de teinturerie qui a délocalisé sa production en Turquie et qui semble correspondre au profil type du «*site idéal pour des paroles sur l’industrie à la télévision*». La presse régionale a relayé avec diligence chacune de ces visites, pour lesquelles on a mobilisé sans vergogne les fonctionnaires en charge de l’emploi, afin qu’ils veuillent bien repérer des entreprises industrielles méritantes et dotées de syndicats – citation – «*pas remuants*». D’où ce point de chute confortable, repris d’un ministre à l’autre... Anecdote? Voire: utilisés comme agences de casting, les fonctionnaires de la toute nouvelle Direction régionale de l’environnement, de l’aménagement et du logement l’ont mauvaise. Pas par fierté mal placée, non; parce que cela illustre de façon dérisoire l’écart entre les coups de clairon présidentiels et la réalité de la mobilisation gouvernementale. Le commissaire à la réindustrialisation? Pas vu.

Les dépenses publiques restent élevées, l’intervention publique s’autolimité en s’interdisant de penser des stratégies. Il y a soutien, mais il est flou; il vise moins le développement de l’emploi que le développement de la valeur ajoutée.

Le Fonds de solidarité industrielle? Pas plus. Le «retour», ici, fait du surplace.

Non que l’Etat soit absent: il joue un rôle, par exemple dans le pôle de compétitivité UP-tex, créé depuis 2005 et axé sur le textile; mais davantage comme bailleur de fonds que comme Etat stratège. Et comme les fonds manquent, ce rôle tend à se rétracter, libérant d’autant le champ aux entreprises qui le gèrent. Une situation dont on murmure qu’elle alimente des réflexes de consanguinité, voire d’aimable clientélisme entre employeurs, avec, entre autres effets pervers, l’élimination de certaines entreprises porteuses d’innovation, d’autres cultures que celles arborées traditionnellement par le patronat du textile. L’ensemble de ces questions étant renvoyé à Oséo, agence et bras armé de l’Etat sur les territoires, chargée de traiter avec les collectivités locales qui apportent des fonds, dans le cadre de partenariats public-privé. Sans que jamais les critères de création d’emplois soient pris en compte et soumis aux pouvoirs publics.

Au final, estiment les cadres en charge du dossier emploi et développement, les dépenses publiques restent élevées, l’intervention publique s’autolimité en s’interdisant de penser des stratégies. Il y a soutien, mais il est flou; il vise moins le développement de l’emploi que le développement de la valeur ajoutée, ce qui peut passer... par des restructurations, des délocalisations et donc des licenciements.

Grenelle de l’environnement, suites et moyens...

Poussons une autre porte, celle du développement durable. Voilà bien un terrain où le gouvernement a affirmé ses responsabilités avec force. En précisant d’ailleurs que les moyens humains affectés au développement durable devaient théoriquement être dérogatoires de la Rgpp. Pourtant, et alors que la crise écologique ne fait que croître, l’Etat n’en finit pas de flotter et de gérer au jour le jour sa propre décroissance... de moyens. Qu’il s’agisse du financement du Grenelle de 2009 à 2011 ou du budget des ministères et des établissements publics, les ressources budgétaires stagnent, voire reculent parfois, alors que les taxes affectées existantes ou nouvelles sont en progression. Cela aggrave les inégalités sociales pour une efficacité très aléatoire... Pour Francis Combrouze, secrétaire de l’Union fédérale environnement-Cgt, «*on assiste à une sorte de jeu de bonneteau aléatoire, sans logique ni perspective. Le Meeddat annonce la suppression de 1 400 emplois pour 2009, et la même chose pour 2010, en même temps qu’il redéploie 435 postes sur le Grenelle pour 2009. Ce dernier chiffre est une pure résultante comptable, aléatoire. La majeure partie de ces 435 emplois vont d’ailleurs aller*



GILLES WIRTZ / MAXPPP

Les besoins de contrôle dans le transport maritime sont multipliés par les mesures adoptées après la catastrophe de l'« Erika ». Pour les couvrir, il faudrait deux cents nouveaux emplois opérationnels dès cette année.



LUC DELCOMINETTE / BENELUXPIX / MAXPPP

dans des établissements publics, administratifs, industriels ou commerciaux. Seule une minorité rejoint les services de l'Etat proprement dit». Il en va de même pour le Grenelle de la mer, annoncé à grands fracas. A l'heure actuelle, les services maritimes de l'Etat comptent 1 500 emplois; il est prévu d'en supprimer 200 pour l'année 2009. Ce qui ne va pas aider au contrôle des pêches, par exemple; or, dès 2009, certaines espèces doivent être contrôlées à 100% par l'Etat. *Idem* pour les bateaux: les besoins de contrôle sont multipliés par les mesures adoptées après la catastrophe de l'« Erika ». Pour les couvrir, il faudrait deux cents nouveaux emplois opérationnels dès cette année. Dans les deux cas, la France se doit de remplir les engagements pris au plan européen, sous peine de mises en demeure...

Poussons une troisième porte, voisine de la précédente et pas moins sensible: celle de la sécurité. Pour la sécurité industrielle proprement dite, domaine sensible par excellence, les pouvoirs publics ont prévu la création de deux cents emplois sur les prochaines années. Bien. Sauf que... ils sont intégrés aux 435 annoncés en début d'article; et qu'après la catastrophe d'Azf, promesse avait été faite d'en créer... 400 sur quatre ans. Loin du compte sur les moyens humains, l'Etat s'arrange donc pour réduire les besoins administratifs en créant un nouveau régime particulier pour les sites classés, régime qui sera assis sur le déclaratif des missions d'inspection. A titre d'information, sur les cinq cents sites Seveso existant en France, l'Etat a prévu des plans de

prévention des risques technologiques. A l'heure actuelle, quatre ont été menés à bien.

« Sous couvert de rationalisation et de synergies, le gouvernement érige en panacée tout ce qui permet de rogner sur l'emploi. Dans le domaine de l'ingénierie publique, secteur hautement stratégique dans les rapports que noue l'Etat avec les collectivités locales et le secteur privé de l'ingénierie, on prépare la suppression de trois mille deux cents emplois d'ingénieurs et de techniciens. Ce véritable plan social prend des allures de redéploiement, les ingénieurs étant aimablement invités à faire du développement durable et à... en définir eux-mêmes le contenu... On multiplie des guichets uniques à vocation polyvalente où les fonctionnaires de tel secteur travailleront avec d'autres, sans aucune logique de métier, pointe Francis Combrouze. Métiers et besoins sont d'un même mouvement subvertis par la Rgpp qui, de fait, déstructure la dimension politique de l'intervention de l'Etat. Cette situation est qualitativement nouvelle; elle amène les fonctionnaires à mettre en cause les réformes proposées et, fait nouveau, à interroger leur légitimité au regard des objectifs proclamés. »

D'où un certain nombre de « dysfonctionnements » dans les services, de ceux que les sociologues du travail qualifient de luttes implicites; d'où également des mobilisations revendicatives dont – fait historique – une déclaration signée des huit organisations syndicales du secteur Environnement, à la teneur vive et qui porte sur des mutualisations Rgpp dont le contenu s'apparente à une négation pure et simple de la qualification technique des six cents techniciens, des mille huit cents agent techniques de l'environnement, des spécificités des établissements et de leurs salariés.

Une démarche revendicative que l'on retrouve massivement dans bien d'autres secteurs de la fonction publique, en phase avec les préoccupations de l'opinion publique: l'emploi, la santé, l'éducation, la sécurité. Et qui recoupe largement les chantiers dont la déclaration commune des huit organisations syndicales réclame l'ouverture. ◀

Louis SALLAY

“MÉTIERS ET BESOINS SONT D'UN MÊME MOUVEMENT SUBVERTIS PAR LA RGPP QUI, DE FAIT, DÉSTRUCTURE LA DIMENSION POLITIQUE DE L'INTERVENTION DE L'ÉTAT. CETTE SITUATION EST NOUVELLE; ELLE AMÈNE LES FONCTIONNAIRES À METTRE EN CAUSE LES RÉFORMES PROPOSÉES ET, FAIT NOUVEAU, À INTERROGER LEUR LÉGITIMITÉ AU REGARD DES OBJECTIFS PROCLAMÉS.”

biblio

**LES RÉFORMES RATÉES
DU PRÉSIDENT SARKOZY**

PIERRE CAHUC ET ANDRÉ ZYLBERBERG, ÉD. FLAMMARION, 2009, 244 P., 18 EUROS.
Saluée par la presse, une approche assez technocratique, à partir de quelques bons diagnostics, pour des médecines que l'on ne partage pas ici. Les auteurs dressent à Nicolas Sarkozy un procès d'immobilisme nourri de privilèges.

**L'AVÈNEMENT
DE LA DÉMOCRATIE**

MARCEL GAUCHET, GALLIMARD, COLLECTION SCIENCES HUMAINES.
Une véritable somme, échelonnée sur quatre livres, à la fois historique, philosophique et théorique de la démocratie, consacrée aux différentes « crises de croissance » de la démocratie.

**LA LÉGITIMITÉ
DÉMOCRATIQUE.
IMPARTIALITÉ,
RÉFLEXIVITÉ, PROXIMITÉ**

PIERRE ROSANVALLON, SEUIL, 21 EUROS.
Après *La Contre-Démocratie* (Seuil, 2006), un deuxième volet sur les mutations de la démocratie au XXI^e siècle, une histoire et une théorie de cette révolution de la légitimité et de ses rapports avec la démocratie, à partir d'une prise en compte de l'idée de volonté générale.

web

- Une analyse complète de la Rgpp et une réflexion sur les contre-offensives possibles : <lepors.blog.lemonde.fr>
- Un regard sur la crise de la démocratie et de l'Etat au vu du bilan des deux premières années de Nicolas Sarkozy : <gauchet.blogspot.com>
- Une actualité sociale des mouvements de défense de la fonction publique et des services publics : <ugff.cgt.fr>, <service-public-notre-richeesse.fr>

TOUJOURS MOINS

La Révision générale des politiques publiques

La Révision générale des politiques publiques (Rgpp) est lancée depuis mai 2007 ; elle consiste pour l'essentiel à examiner systématiquement missions et organisations ministérielles dans un esprit de rationalisation financière. Ces réformes visent essentiellement, en effet, à réduire la dépense publique. Sous couvert de mieux adapter les administrations au service des usagers, de valoriser le travail des fonctionnaires et surtout de revenir à l'équilibre budgétaire. C'est dans ce cadre que le gouvernement martèle son objectif de suppression d'un emploi sur deux des fonctionnaires partant à la retraite au cours des prochaines années, sans que jamais cet objectif soit justifié de façon rationnelle. Rappelons que, d'une façon générale, les dépenses de personnel de la fonction publique de l'Etat sont stables dans le budget général : 44 % pour 133 milliards d'euros en 2006. Le total des dépenses de la fon-

ction publique est passé de 8 % du Pib en 2000 à 7,3 % en 2006, et si la rémunération moyenne des fonctionnaires de l'Etat est supérieure de 16 % à celle des salariés du secteur privé, c'est en raison d'une qualification moyenne supérieure. En revanche, les salaires des cadres sont plus élevés de 53 % dans le privé que dans le public (+ 16 % pour les professions intermédiaires)⁽¹⁾. On se situe donc en pleine pensée irrationnelle, très loin de la tradition planificatrice de la V^e République et très loin de la notion d'intérêt général. La même année, sous couvert de modernisation, le Conseil de modernisation des politiques publiques adopte quatre-vingt-seize mesures de réforme dont une série de suppressions, parmi lesquelles le Commissariat général du Plan créé au lendemain de la Libération.

(1) « Rapport annuel sur l'état de la fonction publique 2006-2007 », La Documentation française, 2007.

L'ÉTAT, C'EST VOUS...

La Dgccrf ou les mutations d'un service public

La Dgccrf, c'est l'Etat au cœur du contrôle économique ; elle se préoccupe de la régulation concurrentielle des marchés, de la protection des consommateurs face aux produits dangereux ou dégradés ou des comportements déloyaux des professionnels et, enfin, de la sécurité sanitaire et alimentaire des consommateurs. Au service de ses objectifs, elle compte moins de quatre mille agents, dont moins de la moitié sont opérationnels. Las, sous couvert de modernisation, elle est laminée. Sa compétence en matière de concurrence – entre grands groupes, par exemple – est dévolue à une haute autorité dotée de pouvoirs d'enquête et de jugement. Autorité indépendante, c'est-à-dire animée par des membres nommés en conseil des ministres. La régulation concurrentielle des marchés ? L'Etat lui oppose une stratégie de dépenalisation du droit des affaires, l'objectif étant de rendre caduques de larges parties du Code du commerce au bénéfice de transactions contractuelles. Enfin, la protection du consommateur est rudement mise en cause par la substitution progressive d'une logique de police administrative au détriment du pénal, assise sur le Code de la consommation.

Il en découle un appel de plus en plus fréquent à de simples mesures de police administrative. L'administration enjoint au professionnel de se conformer à la réglementation. L'idée étant de permettre au consommateur de se substituer à l'intervention publique via une sorte de droit opposable. Dans le même temps, on envisage de dépenaliser le contrat de vente entre professionnels et consommateurs selon lequel il est interdit de tromper, la tromperie étant assimilable à un trouble de l'ordre public. Sur fond de diminution du nombre de fonctionnaires, cette « responsabilisation » risque donc d'être très inefficace face à l'ampleur des risques encourus. En fait, les modifications de structures aidant, notamment par le biais de fusions au niveau des directions régionales avec l'emploi et le travail, et au niveau départemental avec d'autres services de l'Etat, risquent de conduire à une énorme perte d'efficacité. Finalement, le « retour » de l'Etat, c'est, sur fond de « responsabilisation » individuelle du consommateur ou de l'acteur économique, un renforcement de la prépondérance du préfet, appelé à devenir le supérieur hiérarchique des administrations de l'Etat. ◀



BERTRAND BECHARD / MAXPPP

point de vue BERNARD GAMBIER

VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL D'AQUITAINE,
MILITANT CGT DE LA FÉDÉRATION
DES SERVICES PUBLICS

Propos recueillis par LOUIS SALLAY

Depuis la loi sur la décentralisation, une large partie de l'efficacité de l'intervention publique se joue dans la qualité des rapports – notamment financiers – qui se nouent entre les différents niveaux de décision, entre les collectivités locales, les régions et l'Etat.

Territoires : interventions de surface...

« L'Etat est-il garant de la cohérence territoriale en matière d'emploi, d'industrie? Est-il, comme on dit, "proactif" sur ces éléments de relance et de croissance? Sur le terrain, c'est loin d'être évident. La région a connu trois conflits industriels dans la dernière période: chez Sony, chez Ford, chez Celanese, une entreprise de chimie. Ces trois sites ont été confrontés à une fermeture. Ces trois entreprises sont en quelque sorte les derniers maillons d'une organisation mondiale du travail; en Aquitaine, elles se situent en marge des trois filières importantes que sont le bois, l'agroalimentaire et l'aéronautique. Sony a fermé vite et dans la douleur, d'où d'ailleurs un épisode de séquestration de cadres; l'Etat s'est mis aux abonnés absents. Chez Ford, alors que les pouvoirs publics se contentaient d'accompagner mollement un plan social, la Cgt s'est battue pour un plan de réindustrialisation; et c'est finalement cette solution qui a prévalu, via un repreneur allemand intéressé à une diversification de la production. Mais les pouvoirs publics, l'Etat n'ont joué en la matière qu'un rôle marginal. La Celanese, dernier conflit en date, est un peu dans la même situation, en attente d'une solution industrielle alternative viable.

» L'Etat semble pour l'essentiel se concentrer sur les pôles de compétitivité, via des financements, des mises à disposition de chercheurs, et laisse les collectivités locales en première ligne sur le financement des autres dossiers, jugés sans doute moins "stratégiques". Mais un pôle a besoin d'un environnement; les sous-traitants de l'aéronautique, par exemple, qui sont entrés

dans le pôle, sont en recherche de débouchés de proximité. Or, même sur les trois filières qui "portent" l'emploi dans la région – bois, aéronautique, agroalimentaire –, l'Etat reste en deçà des besoins, alors que ces secteurs sont aujourd'hui dans une avant-crise préoccupante.

» La région, à sa manière, adopte un peu le même profil en jouant à fond l'innovation, dont elle fait la clé de voûte de sa stratégie. L'innovation est certes un atout maître; à condition toutefois qu'on puisse l'articuler à un "arrière-pays" de recherche appliquée dans les secteurs productifs ou de services.

» Le reste se joue au coup par coup. Et on peut le comprendre au regard des difficultés de financement dans lesquelles se débattent les collectivités locales, compliquées de la décision prise par le gouvernement de supprimer la taxe professionnelle. Là encore, au-delà de la complexité inhérente au dossier de la fiscalité locale, et de la question délicate des péréquations entre territoires, le fond est de savoir si les entreprises doivent ou ne doivent pas participer au développement des territoires, à leurs équilibres, et à quel niveau?

» Aujourd'hui, les collectivités locales représentent quelque 210 milliards d'euros; mais elles sont absentes du plan de relance de Nicolas Sarkozy; quant aux grands projets annoncés, ils étaient déjà programmés. Pour l'heure, l'emploi public (220 000 fonctionnaires en Aquitaine, dont 90 000 territoriaux, soit 22 % de l'emploi salarié) a joué un rôle d'amortisseur des effets de la crise. Mais, avec la Rgpp, le gouvernement garde le cap sur des coupes claires. Et les seuls signes d'autorité dont il fait montre vis-à-vis des employeurs relèvent purement de la communication.

» Dans ce contexte, en lien avec les salariés qui se mobilisent pour défendre leur emploi, nous proposons la création de fonds publics régionaux pour coordonner, évaluer les flux d'argent public versés aux entreprises via une foule de canaux, afin d'avoir une évaluation claire des effets de cette manne sur l'emploi et l'investissement. A cet égard, il y a un énorme besoin de rationalisation, de transparence et d'efficacité. »

Etat, salariés et intérêt général

Pour l'instant, les Etats empêchent l'effondrement économique en «*socialisant les pertes*» des institutions financières et des entreprises. Mais point de débat public sur le rôle à venir du pouvoir et de ses institutions sociales, économiques et politiques! D'ailleurs, si l'on en croit le ministre du Budget et des Comptes publics, la mise en œuvre de la Révision générale des politiques publiques continue, bien que plus discrètement. Pire: banquiers et politiques, après l'angoisse des premiers mois, n'ont qu'un objectif: faire rentrer au plus vite cette puissance publique, utile mais encombrante, dans la valise dont ils ont dû accepter l'ouverture! Le président de la République, en revalorisant l'intervention économique de l'Etat, est pour sa part à la recherche d'un modèle de «*libéralisme contrôlé*», apte à préserver l'intérêt des grands groupes industriels et de services à base française ⁽¹⁾.

Derrière les formulations que nous avons vu fleurir depuis vingt ans, invitant à faire de l'Etat «*un partenaire*», «*un stratège*», «*un régulateur*» ou «*un animateur*», on ne pouvait déjà pas escamoter le besoin d'explicitier des interrogations plus fondamentales autour de différentes conceptions du pouvoir. On ne peut pas plus considérer que, après la parenthèse libérale, le pouvoir va retrouver les fonctions et les formes antérieures de «*l'Etat keynésien*».

Le mouvement syndical – et plus largement le mouvement social et politique – est-il en situation d'imposer un véritable débat sur l'avenir de la puissance publique? Au-delà des luttes tenaces (hôpital, recherche, université, finances...), quelques initiatives transversales sont nées dans la dernière période, à l'image du Collectif national de défense des services publics ou de l'Appel pour l'avenir des services publics. Ces initiatives peinent cependant à déboucher, faute d'une capacité collective à définir les lignes directrices d'une véritable réforme de l'Etat. Un effort qui implique de répondre à une série de questions nouvelles qui balisent la voie pour un nouveau modèle de pouvoir. Le nouveau profil du pouvoir va se jouer autour de trois questions essentielles qui renvoient aux fondements des missions publiques: la place de la loi et son articulation aux autres normes collectives, la nature de l'intervention publique, notamment dans le champ économique, et enfin la conception de la solida-

Dans l'urgence, la puissance publique est appelée à secourir le monde financier libéral en faillite. Belle revanche de l'Etat si décrié depuis vingt-cinq ans! La situation serait pleine de saveur si elle n'était pas profondément ambiguë. L'incertitude demeure pour la période qui vient parce que le débat sur la nature de l'Etat n'est pas clairement posé.

rité que la collectivité entend faire prévaloir.

La place de la loi, d'abord: «*hard law*» contre «*soft law*». Appuyée par le programme «*Doing Business*» de la Banque mondiale qui prétend imposer le modèle de «*l'Etat subsidiaire*», la confrontation est engagée entre le modèle juridique européen et le modèle anglo-saxon. La spécificité de l'ordre juridique administratif, à côté de l'ordre judiciaire, est la cible des attaques. La «*régulation*», sous contrôle des autorités de la concurrence et du juge civil, peut-elle se substituer à la «*norme publique*» et à son contrôle par une juridiction spécialisée? Le Medef a choisi son camp. Il fait du recul de la loi l'axe de sa bataille, allant jusqu'à proposer une nouvelle «*constitution sociale*».

Pour autant, il faut être clair: la «*norme étatique*» ne peut plus regarder d'en haut la société, pas plus qu'elle ne peut à elle seule retisser le lien social qui se délite. L'Etat n'a plus ni cette autorité ni ce pouvoir. Il ne peut unilatéralement rasseoir sa légitimité, fût-ce en référence à la République. Il ne pourra le faire qu'en lien avec les différents acteurs sociaux, ce qui ne justifie pas son repli sur un rôle «*subsidiaire*» ⁽²⁾.

L'Etat a un rôle très important. Il n'a pas seulement à intervenir quand l'autorégulation sociale est en échec. C'est lui et la collectivité qui fixent le cadre d'intervention des différents acteurs et les finalités de la «*régulation*» qui ne peut ignorer le conflit, notamment social. Mais l'égalité des acteurs suppose que les notions d'ordre public social et de biens publics, même si elles doivent évoluer, demeurent des piliers de «*l'Etat social*» ⁽³⁾. Nous proposons pour ce faire d'établir l'inaliénabilité d'un certain nombre de droits sociaux dans la mesure où ils définissent la qualité même des membres de la société, déterminent la nature des relations sociales dominantes et façonnent la culture d'une société ⁽⁴⁾.

Le rôle de l'Etat, ensuite. Il ne concerne pas uniquement la répartition des fruits du travail, mais aussi l'organisation de ce dernier et l'accès des populations à l'emploi. Là aussi, l'intérêt général doit prédominer. Le droit et la loi peuvent en effet être porteurs d'illusions si on ne les relie pas aux conditions économiques et culturelles nouvelles. Le ciment de la politique nationale demeure l'intervention économique de l'Etat.

(1) Marcel Piquemal, *L'Apathie de la démocratie*, éd. Michel de Maule, 2008.

(2) Pierre Rosanvallon, «*Les Quatre Visages de l'Etat*», dans *Le Pouvoir*, éd. Sciences humaines, 2002, p. 145 à 150.

(3) Alain Suppiot, «*Malaise dans le social*», *Droit social*, n° 2, février 1996.

(4) Nous reprenons ici, en l'adaptant, l'hypothèse avancée par Marc Fleurbaey dans son livre *Capitalisme ou démocratie, l'alternative du XXI^e siècle*, Grasset, 2006. «*La démocratie est ainsi faite qu'elle ne peut survivre dans une économie de marché si elle n'est pas protégée par des droits inaliénables*», p. 190.



RICHARD VILLALON / BENELUXPIX / MAXPPP

Si l'articulation au champ économique telle qu'elle a fonctionné pendant trente ans, dans l'après-guerre, n'est plus efficace, la question n'a pas pour autant disparu. La structuration du marché du travail autour des branches et de grandes garanties transversales (diplômes, Smic, Sécurité sociale...) ne suffit plus, bien sûr, face aux mutations technologiques et à la mondialisation pour garantir le développement des capacités humaines. Les grands services publics ont besoin d'une approche nouvelle imposée par les évolutions sociales que vit notre monde.

Certains pensent s'en sortir en valorisant la démarche de partenariats public-privé, précisant que l'Etat doit conserver « dans tous les cas le droit de rédiger les cahiers des charges des contractants »⁽⁵⁾. Cette réponse est bien insuffisante pour construire un nouveau pouvoir économique collectif. Elle ignore superbement le phénomène, pourtant bien mis en valeur par les économistes, d'une possible « captation du régulateur par l'opérateur », rendant illusoires toutes les clauses contractuelles imposées par l'autorité publique. La longue expérience britannique des services publics privatisés et de la relative inefficacité des régulateurs est, de ce point de vue, pleine d'enseignements.

Le défi porté par ces évolutions n'est pas seulement de « recalculer » dans un nouveau contexte le système keynésien antérieur ou d'accepter, sous bénéfice de quelques aménagements, l'hégémonie du marché dans le cadre d'un système « libéralo-étatique ». Une nouvelle construction de droits et de pouvoirs dans le champ social et économique est nécessaire, alliée à la recherche d'une nouvelle efficacité productive et d'un développement durable. Nous désignons cela sous le terme de « réappropriation publique ».

Enfin, la réouverture du débat sur le principe de solidarité est nécessaire. C'est en 1994 que le rapport Minc avait lancé le concept d'« équité »⁽⁶⁾. Puis, dans la foulée de la troisième voie britannique, « l'égalité des chances » était opposée à « l'égalité de résultats ». Ces deux offensives allaient profondément ébranler l'approche fran-

« Réinventer le pouvoir et la démocratie en France suppose alors moins un nouveau tracé des frontières entre l'Etat et les acteurs sociaux, citoyens et économiques, qu'une transformation des pouvoirs dans tous les domaines et la réaffirmation de l'importance de l'intérêt général. »

(5) Roger Fauroux, *Notre Etat*, Robert Laffont, 2000, p. 15.

(6) Alain Minc (dir.), *La France de l'an 2000*, Odile Jacob, 1994.

(7) P. Legendre, « Ce que nous appelons le droit », *Le Débat*, n° 74, mars-avril 1993.

çaise de l'action publique, tellement est ancrée l'idée que la politique est avant tout l'égalité, présente dans toutes les dimensions de l'organisation du système social.

Historiquement, en France, l'égalité des droits et des contributions, l'accès indifférencié à un service public venaient compléter la logique de la Sécurité sociale. Le Medef, aujourd'hui, veut faire pénétrer la logique financière via l'assurantiel, développer la patrimonialisation des droits sociaux en rabattant l'Etat sur une conception de la « solidarité-charité ». Mais que mettent en avant les forces progressistes en matière d'égalité? Place du contributif, de la progressivité en fiscalité, mais aussi responsabilisation des entreprises, le tout en prenant la dimension des territoires et de l'espace européen dans les services assurés à la collectivité et aux individus. En l'état actuel des choses, ces pistes, qui ne sont pas suffisamment articulées à la redéfinition de l'intérêt général, ressemblent avant tout à de vastes chantiers!

C'est pourtant de ce débat que pourra naître une nouvelle démarche revendicative. Le contrat social, à l'heure où la production, les services, la finance mais aussi certaines catégories de travailleurs peuvent « faire sécession », ne découle plus d'un processus unique, médiatisé par l'Etat. Mais cela ne veut certainement pas dire que l'Etat ne doit plus jouer qu'un rôle d'arbitre, comme c'est le cas actuellement face à certaines offensives du Medef. Le conflit et la coopération doivent vivre à tous les niveaux de manière explicite, appelant une nouvelle « démocratie sociale » dont la Cgt s'essaie à tracer les contours.

Car ce qui frappe le plus dans le débat sur l'Etat et sa modernisation, depuis vingt ans, c'est le relatif effacement de la dimension anthropologique de l'Etat, au profit d'une vision fonctionnaliste où la puissance publique est avant tout l'interface d'une organisation économique-sociale plongée dans la compétitivité mondiale. Le vide citoyen ne risque-t-il pas, dès lors, d'être comblé par des « clientèles féodales politiques »⁽⁷⁾?

Réinventer le pouvoir et la démocratie en France suppose alors moins un nouveau tracé des frontières entre l'Etat et les acteurs sociaux, citoyens et économiques, qu'une transformation des pouvoirs dans tous les domaines et la réaffirmation de l'importance de l'intérêt général. Telles quelles, les prérogatives de la puissance publique sont inscrites dans la nature des missions publiques parce que ces dernières sont supérieures à la somme des intérêts particuliers. Et, de ce point de vue, il y a urgence à concevoir un Etat et des services publics efficaces permettant tout à la fois l'égalité d'accès à un certain nombre de biens et de services indispensables et l'exercice d'une pleine citoyenneté moderne. Refuser leur privatisation n'est pas le signe d'un attachement à une logique passéiste, mais plutôt l'indication que l'on veut construire les conditions d'une véritable autonomie des salariés et des citoyens.

Jean-Christophe LE DUGOU

Quel retour? Etat financeur

PARTICIPANTS

AUORE PALAYRET,
BUREAU DE LA FÉDÉRATION
FAPT-CGT

MICHEL MARCHET,
DÉLÉGUÉ SYNDICAL NATIONAL
CGT, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ⁽¹⁾

JEAN-MARIE ROUX,
SECRÉTAIRE
DE LA FÉDÉRATION
CGT DES FINANCES

PIERRE TARTAKOWSKY,
"OPTIONS"

D'UN COUP, TOUT LE MONDE RÉALISE QUE L'ON A BESOIN D'OUTILS FINANCIERS PUBLICS ET SE TOURNE VERS L'ÉTAT POUR OBTENIR DES FINANCEMENTS. MAIS LE "RETOUR DE L'ÉTAT BANQUIER" NE SIGNIFIE NULLEMENT QUE L'ON CESSERAIT DE VOULOIR DÉMANTELER LES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS PUBLICS OU SEMI-PUBLICS.

La crise financière pose avec brutalité l'enjeu de maîtrise des ressources capitalistiques, de leur gestion et de leur dévolution sociale. Alors que tous les regards se tournent vers l'Etat pour demander des financements, le gouvernement poursuit une politique d'affaiblissement de ses interventions. La Cgt propose une voie originale et souple, structurée par sa conception de réappropriation publique des capitaux.

– **Options:** La crise financière a fait exploser les demandes de financement et précipité des annonces gouvernementales dans ce domaine. Là encore, l'Etat s'annonce de retour. La Cgt, pour sa part, propose de longue date la création d'un pôle financier public. Cette proposition n'est-elle pas de fait bousculée par ce nouveau contexte?

– **Aurore Palayret:** S'il la bouscule, c'est au meilleur sens du terme: en la faisant évoluer. La crise nous a placés en situation d'urgence et nous a contraints à affiner un projet encore à l'état d'ébauche. Les salariés confrontés aux fermetures d'entreprises, les médias aussi sont devenus pressants quant à nos alternatives. La question «*Que proposez vous concrètement?*» ne peut être ni contournée ni traitée à la légère. Il fallait dépasser le stade des formulations générales et pousser une réflexion nécessairement interfédérale, parce que les établissements susceptibles de contribuer à ce pôle public relèvent de différents champs fédéraux. Au-delà, nous avons besoin d'un apport confédéral dans la mesure où il s'agit bien de répondre par des choix d'investissements effectués sur des critères environnementaux et sociaux, et non pas de stricte rentabilité financière, aux besoins de santé, de communication, d'emplois, au développement durable...

– **Jean-Marie Roux:** La crise a changé la donne. Cette proposition, que nous portons depuis longtemps au nom de la conception que nous avons du rôle de la finance dans la société, apparaissait en décalage avec la réalité d'un secteur dont la partie publique et semi-publique rétrécit comme peau de chagrin depuis trente ans. Or, d'un coup, tout le monde réalise que l'on a besoin d'outils financiers publics; dès que des secteurs professionnels, des entreprises éprouvent de sérieuses difficultés, ils se tournent vers l'Etat pour obtenir des financements. Cette justification grandeur nature de notre projet initial appelait donc naturellement une actualisation. D'autant que le «*retour de l'Etat banquier*» ne signifie nullement que l'on cesserait de vouloir démanteler les établissements financiers publics ou semi-publics, bien au contraire. Nous avons

donc repris la proposition en affinant ses termes, évidemment à partir des réalités du secteur, mais surtout en prenant en compte les besoins de financement de la société, des entreprises, pour définir concrètement ce que devait être ce pôle. Il est important de préciser qu'il s'agit bien de constituer un pôle financier public, et non un simple pôle de financement public. Certes, la question du financement est aujourd'hui brûlante, mais elle se complète à nos yeux d'autres enjeux, d'autres missions. Le pôle aurait ainsi également une mission de collecte et de protection de l'épargne populaire ainsi qu'une mission d'inclusion financière. Il s'agit là d'assurer à tous l'accès aux services financiers, et notamment aux moyens de paiement.

– **Michel Marchet:** Il n'y a pas seulement un décalage apparent; la question se pose effectivement du poids que pourra peser le pôle financier public au regard de l'importance des autres secteurs, mutualistes ou privés. Le pôle public ne peut donc être conçu comme une sorte de recours pour obtenir un financement public, par exemple, mais bien comme un outil dynamique apte à contribuer à la réorientation de l'ensemble du secteur financier, bancaire particulièrement. Si l'on considère l'investissement des entreprises, le pôle public peut être une sorte de «laboratoire» pour inclure de nouveaux critères environnementaux ou d'emploi dans les décisions de financement. Les besoins sont tels que l'on peut imaginer le «pôle», ou plutôt un de ses participants, intervenir aussi au sein d'un «pool» incluant d'autres établissements mutualistes ou privés. On est donc loin des formules «*le retour de l'Etat*» ou «*l'Etat investisseur*».

– **Options:** Secteur bancaire, fonction publique, secteur postal renvoient à des cultures et à des histoires professionnelles très différentes; converger sur un contenu revendicatif construit n'est sans doute pas évident...

– **Aurore Palayret:** Rassembler, c'est toujours du travail. Chaque secteur professionnel a spontanément tendance à mettre en avant ses propres difficultés et priorités; c'est à la fois une limite

(1) En raison de la démission de Daniel Bouton de la Société générale, Michel Marchet n'a pu prendre part au débat; ses interventions sont donc postérieures.

ou pôle financier public ?



PHOTOS : CLAUDE CANDILLE

IL FAUT PENSER LA PARTICIPATION DES RÉSEAUX PRIVÉS, DES BANQUES, DES ENTREPRISES, POUR ATTEINDRE UN RÉEL SEUIL D'EFFICACITÉ. IL SERAIT INÉQUITABLE DE MOBILISER UNIQUEMENT DES RESSOURCES PUBLIQUES POUR FINANCER DES SECTEURS QUI PROFITENT À L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ.

et un atout si l'on arrive à dépasser cela. Notre fédération, par exemple, a tendance à développer sa réflexion à partir de la question du service public, de son financement, du droit à la communication et de l'accessibilité aux réseaux pour tous. Par ailleurs, la question du financement est par nature épineuse, de même que les termes de l'implication du réseau bancaire privé. Car s'il ne devait compter que sur ses seules ressources propres, c'est-à-dire celles des établissements publics ou semi-publics, il resterait sous-capitalisé. En clair, il manquerait d'argent, singulièrement au vu de ses ambitions. Il faut donc penser la participation des réseaux privés, des banques, des entreprises, de l'ensemble des acteurs, pour atteindre un réel seuil d'efficacité. A quoi s'ajoute une dimension de justice sociale et économique. Il serait inéquitable de mobiliser uniquement des ressources publiques pour financer des secteurs qui, de fait, profitent à l'ensemble de la société, secteurs privés compris. Lorsque nous parlons de pôle public, nous ne voulons pas d'une nouvelle structuration de l'ensemble des banques et des services financiers publics, d'une sorte de mégabanque. C'est un pôle, c'est-à-dire un lieu de rencontre d'acteurs participatifs, ayant des rôles spécifiques et autonomes. D'où le besoin de défi-

nir entre nous un *modus vivendi* sur la question des missions: lesquelles, dévolues à qui?

– **Michel Marchet:** Il faut concevoir les différences comme complémentaires. Cela dit, dire que converger n'est pas évident est une évidence! Tout dépend de ce que l'on entend par convergence. Si l'objectif avait été de construire un modèle, la convergence aurait échoué. L'idée du pôle public n'est pas nouvelle, ce qui est nouveau – et c'est la crise qui impose cette mise à jour –, c'est qu'il s'inscrit dans une conception du système bancaire et financier et que l'ensemble a des missions d'intérêt général à remplir. Il reste à préciser et à faire évoluer le projet au fil du temps pour répondre au « comment? », car le pôle n'est pas non plus un projet figé.

– **Jean-Marie Roux:** La question qui est posée dépasse de loin les préoccupations d'un seul secteur professionnel; il s'agit de réfléchir aux moyens d'intégrer aujourd'hui un outil à acteurs et usages multiples dans une autre conception du système financier français – voire européen. Cela ne peut se penser qu'à partir des réalités très diverses qui sont à l'œuvre et par la prise en compte, notamment, de l'existence d'un ...

TABLE RONDE

Quel retour? Etat financeur ou pôle financier public ?

- ... pôle privé et d'un pôle mutualiste et coopératif. En sachant que, pour la Cgt, l'ensemble des banques, quel que soit leur statut, assume des missions d'intérêt général. Ce ne sont pas des entreprises comme les autres : elles gèrent la monnaie, un bien public qui crée du lien social. Elles sont au cœur des mécanismes économiques et de financement, qu'elles gèrent de façon différente suivant leur statut. On ne peut donc pas demander la même chose à tous ces acteurs bancaires, mais on peut demander quelque chose à chacun d'entre eux, en veillant à articuler les responsabilités des uns et des autres...

L'IDÉE DU PÔLE PUBLIC N'EST PAS NOUVELLE, CE QUI EST NOUVEAU, C'EST QU'IL S'INSCRIT DANS UNE CONCEPTION DU SYSTÈME BANCAIRE ET FINANCIER ET QUE L'ENSEMBLE A DES MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL À REMPLIR. IL RESTE À PRÉCISER ET À FAIRE ÉVOLUER LE PROJET AU FIL DU TEMPS POUR RÉPONDRE AU "COMMENT?"

– **Options:** Quelles sont les différences avec les mesures de régulation annoncées par le gouvernement d'un fonds souverain, d'un fonds stratégique, de commissaires à l'industrialisation ?

– **Jean-Marie Roux:** Le chef de l'Etat a réalisé qu'il avait besoin d'outils. Mais au lieu de s'appuyer sur ceux qui existent, notamment la Caisse des dépôts, qui est un acteur de financement important, il crée des outils *ad hoc* qui lui permettent paradoxalement de poursuivre le démantèlement de l'existant. On crée un fonds stratégique d'investissement mais, parallèlement, on dépouille la Caisse des dépôts d'une partie de ses activités, justement pour alimenter financièrement ce fonds stratégique. Ainsi est-on en train de brader une partie des logements sociaux détenus par Icade, filiale de la Cdc. Car, pour le dire vite, ces instruments nouveaux sont dans les mains du chef de l'Etat; cela exclut tout débat et toute concertation. Mais cela permet de continuer à démanteler ce qui pouvait assurer une prise en compte de l'intérêt général et d'en rester également à des considérations de court terme. Ce mélange de pompier financeur et d'activisme médiatique est aux antipodes du projet porté par la Cgt, qui vise à s'appuyer sur un large débat pour définir les orientations du pôle financier public, ses objectifs, les choix et les arbitrages qui en découlent.

– **Aurore Palayret:** La stratégie et les outils créés par le chef de l'Etat visent à remettre de l'argent dans les circuits bancaires, sans aucun débat sur l'usage qui en sera fait, sans demande quant à des contraintes ou des garanties possibles concernant cette utilisation. Des sommes énormes ont été injectées, mais on voit des entreprises qui continuent à licencier, des banques qui refusent des prêts relais à des particuliers en difficulté...



Aurore Palayret.

Ces réponses relèvent d'un mélange pervers de communication et de copinage, via la mise en place de nouveaux groupes d'acteurs sur le marché. On nous dit qu'il n'y a plus de sous dans les caisses de l'Etat. En même temps, ce même Etat baisse les ressources fiscales. Alors, à moins d'augmenter la dette publique, il faudra vendre ici, vendre là... On continue donc à démanteler comme si de rien n'était, pour mieux pouvoir vendre, et la question de la privatisation de La Poste reste en suspens et réapparaît régulièrement. Il ne s'agit pas d'opposer artificiellement le secteur public au secteur privé. Sous le masque du retour de l'Etat, on assiste en fait à une politique de dessaisissement et de subversion des missions du public.

– **Jean-Marie Roux:** De fait, la direction du Fonds stratégique d'investissement est largement entre les mains de représentants d'intérêts privés. Au point que l'on peut se demander si cet outil n'est pas, au fond, pour certains, un moyen de faire assurer par l'Etat des financements jugés aujourd'hui insuffisamment rentables... dans l'attente d'un retour de leur rentabilité. Le risque, c'est que ce fonds serve d'alibi au démantèlement d'un certain nombre d'activités de la Caisse des dépôts, via la généralisation du schéma Icade que j'évoquais il y a quelques instants.

– **Michel Marchet:** Je ne crois pas que le projet de pôle public puisse être assimilé à une mesure de régulation, même s'il y participe par son intervention. Quant aux mesures annoncées par le gouvernement, ce n'est pas non plus de la régulation. La régulation, c'est d'abord la réglementation des flux financiers. On en est loin. Ce n'est pas non plus la vocation du pôle public. Il est certain, en revanche, que celui-ci serait bien plus efficace dans la réalisation des objectifs de réindustrialisation affichés par le gouvernement.

– **Options:** Créer un pôle public suffit-il à échapper aux pressions nées de la crise financière, aux

NOUS SOMMES UN PEU DANS LA SITUATION QUE LA CGT A CONNUE AVEC LA SÉCURITÉ SOCIALE PROFESSIONNELLE. AU DÉPART, CELA RÉSONNAIT COMME UN SLOGAN ; PUIS LA CGT EN A DÉBATTU ET A FINALEMENT RÉUSSI À IMPOSER CETTE FORMULE DANS LE DÉBAT PUBLIC, PARCE QU'ELLE CORRESPONDAIT À LA RÉALITÉ DES DIFFICULTÉS VÉCUES PAR DES CENTAINES DE MILLIERS DE SALARIÉS.

choix de rentabilité, aux réorientations nées des exigences des marchés financiers ?

– **Jean-Marie Roux** : Ce pôle n'a pas vocation de panacée. Son objectif n'est pas de se substituer aux fonds privés mais de les orienter, de les compléter, de faciliter leur venue par de multiples mécanismes (crédit, apports en capital, garanties publiques...). Son rôle est à la fois d'être un catalyseur et le garant de la primauté de l'intérêt général sur la rentabilité financière. Ce pôle est constitué d'organismes distincts, avec des champs d'intervention et des missions spécifiées. Il ne s'agit pas d'effacer cela mais de créer des synergies, définies et garanties par un cadre légal. Alors, qui va définir les choix à faire ? S'il est naturel que ceux-ci s'inscrivent dans le cadre de la politique économique définie par les choix démocratiques des citoyens, ce ne doit pas être un simple instrument dans les mains du gouvernement et moins encore entre celles du chef de l'Etat. Il doit avoir une capacité de décision autonome, et sa gouvernance doit inclure comme décideurs, outre les dirigeants de ces établissements, des élus, nationaux et locaux, et des représentants de la société civile, organisations d'employeurs et de salariés, associations... L'objectif est d'avoir une structure de direction légitime pour débattre des choix à faire dans le cadre des missions imparties par la loi. Enfin, il nous semble important que ce pôle soit organisé régionalement, en appui sur les structures régionales des établissements et en harmonie avec les fonds régionaux pour l'emploi. Cela permettrait d'associer les dimensions de démocratie, de mobilisation sociale, d'innovation et de pertinence des réponses financières.

– **Aurore Palayret** : A nos yeux, il est essentiel de créer les conditions d'une appropriation sociale et civique de l'outil ; il nous semble important, par exemple, que des salariés, des CE puissent éventuellement bénéficier d'un droit de saisine. Et que les mécanismes de décision de ce pôle ne soient pas strictement verticaux mais ouverts à des interventions, disons, horizontales. Il devrait pouvoir être saisi sur un rôle de conseil, d'expert vis-à-vis de problèmes ou de difficultés, exercer une sorte de rôle pédagogique sur les choix à faire. Les constituants de ce pôle représentent une somme remarquable d'expertise, à destination des entreprises mais aussi des collectivités locales, des conseils régionaux et généraux qui cofinancent des prestations d'aides aux entreprises. Ce rôle pourrait être étendu aux autres acteurs sociaux et économiques, se pencher sur des projets industriels, évaluer leurs problèmes avec d'autres hypothèses, valider des contre-projets.

– **Options** : La Cgt n'en est qu'au stade du projet ; comment l'articuler aux réalités du mouvement social et revendicatif ?

– **Jean-Marie Roux** : J'insiste sur le fait qu'il s'agit bien d'une revendication interprofessionnelle.



Jean-Marie Roux.

Il entre, de fait, en résonance avec beaucoup de problèmes que rencontrent les syndicats, les fédérations, les structures territoriales de la Cgt. A partir de là, un peu de volontarisme est évidemment nécessaire pour faire connaître un outil par nature complexe. Mais les conditions sont créées pour une appropriation revendicative. Il existe aujourd'hui une demande latente. L'objectif est d'aider à ce qu'elle devienne explicite.

– **Michel Marchet** : Le pôle public n'est pas destiné à être la solution universelle à la crise, ni même à suffire à réorienter les marchés financiers. N'oublions pas que tout cela s'inscrit dans un ensemble qui dépasse largement le cadre hexagonal. Mais il peut être un élément de poids. On ne part pas de zéro. C'est déjà un repère revendicatif qui a fait l'objet de débats et qui a été adopté par la Cgt. Après, l'articulation avec le mouvement social et revendicatif se manifeste dans des formes appropriées. On ne s'attend pas à voir défiler derrière des banderoles exigeant la création du pôle public... Ce qui n'empêche nullement ce projet d'être sur la table partout où il doit l'être.

– **Aurore Palayret** : Nous sommes un peu dans la situation que la Cgt a connue il y a quelques années avec l'idée de sécurité sociale professionnelle. Au départ, cela résonnait comme un slogan ; puis la Cgt en a débattu et a finalement réussi à imposer cette formule dans le débat public, parce qu'elle correspondait à la réalité des difficultés vécues par des centaines de milliers de salariés. Aujourd'hui, c'est une sorte de point de repère collectif. C'est ce stade qu'il nous faut atteindre avec la proposition de pôle public financier. Pour l'heure, elle reste encore l'affaire d'un cercle d'initiés. Nous allons travailler à l'élargir, en impliquant les fédérations professionnelles mais aussi les conseils économiques et sociaux régionaux, les syndicats, les élus aux CE, des élus locaux... Les conflits sociaux butent sur la question du financement, et les attentes sont grandes ; les conditions existent donc pour avancer vite